

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 avril 2023

N°D-2023-04-02

Vote du budget primitif
2023

Le 12 avril 202 à Vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05 avril 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : BELLON S., CECCHINI C., PEREIRA S., VANEL M.,
Messieurs : BLANC P., CORNAND J.B., EVEN P., POUCEL A., CASTANO C., MASSEL A.,

Absents excusés : FELLON F., MENSE M., HENAREJOS F., POIMBOEUF J.

Absents :

Procuration : FELLON F. a donné procuration à CECCHINI C. et
HENAREJOS F. a donné procuration à EVEN P.

Secrétaire de séance : BELLON Stéphanie

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de 2023 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses et recettes s'élèvent à 1.187.597,42 €.

En section d'investissement :

Les dépenses et recettes s'élèvent à 723.118,34 €, compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 339.998,34 € et des restes à réaliser en recettes de 274.638,51€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- A l'unanimité,
- Approuve le budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance :

BELLON Stéphanie



Mise en ligne sur le site internet le : 18 avril 2023

La Maire :

PEREIRA Sylvie

